

**CONSEIL MUNICIPAL de la commune de MANVIEUX**  
**Séance du 18 janvier 2022**

Date de convocation : **12/01/2022**  
Nombre de conseillers en exercice : **11**  
Absent excusé : **1** Isabelle HAMON-MARIE  
Absent : **0**  
Pouvoir : **0**  
Présents : **10**  
Votants : **10**

Secrétaire de séance : **Françoise LEDOLLEY**

Étaient présents : Mrs Patrice FOLLIOU, Olivier de BEAUREPAIRE, Charles CARON, Michel CHAMINADAS, Rémy LEDOLLEY, Aurélien MOTARY, Mmes Annie BERNARD, Françoise LEDOLLEY, Patricia ROTTIER et Viviane VALLÉE.

L'an deux mil vingt-deux, le dix-huit janvier à 19 heures, le conseil municipal dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé à la Mairie d'Arromanches (article 10-V de la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021), sous la présidence de M. Patrice FOLLIOU, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **1 – Brigade Verte : convention de prestation de service 2022**

La convention de prestation de service signée pour l'année 2021 avec la Brigade Verte, 2 rue de Bayeux – 14 330 Sainte Marguerite d'Elle, Siret n°399 737 725 00024, représentée par Monsieur Madelaine, est arrivée à son terme le 31 décembre dernier.

Il est proposé au Conseil municipal de souscrire à nouveau à cette convention pour l'année 2022.

Les prestations proposées sont :

- Destruction de nids de guêpes, frelons asiatiques et frelons européens : facturation 55,00 € à la charge de la commune ou de l'habitant,
- Boîtage : sur devis
- Récupération d'animaux errants : facturation des frais de déplacement au propriétaire,
- Destruction de ragondins,
- Récupération des dépôts sauvages d'encombrants,
- Aide et conseil auprès des élus.

Les tarifs restent inchangés : 0,60 € par habitants + 0,40 € par hectares.

Les derniers chiffres communiqués par l'INSEE font état de 138 habitants au 01/01/2022.

La superficie de la commune est de 282 hectares.

Soit une cotisation de 195,60 € pour l'année 2022.

La convention est effective du 1er janvier au 31 décembre 2022.

**Le conseil municipal décide :**

- de renouveler la convention de prestation de service avec la Brigade Verte,
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer cette convention et régler le montant de la cotisation 2022.

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Pour : 10**

## 2 - Vote des subventions 2022 (Compte 65748-M57 abrégé)

Pour mémoire, Monsieur le Maire rappelle les subventions versées en 2021 :

- La ligue contre le cancer : 100 €
- APF France Handicap : 50 €
- AFM Téléthon : 50 €
- AFSEP : 50 €
- SPA : 100 €
- Croix rouge française : 100 €
- ADMR : 300 €
- Batiment CFA Caen : 50 €
- USI Bessin Nord : 200 €

et présente les demandes de subventions pour l'année 2022 :

- APF France Handicap
- USI Bessin Nord
- Association Valentin Haüy

Le conseil municipal décide d'attribuer, pour l'année 2022, les subventions suivantes :

- La Ligue contre le cancer : .....	100,00 €
- APF France Handicap : .....	50,00 €
- AFM Téléthon : .....	50,00 €
- AFSEP : .....	50,00 €
- SPA : .....	100,00 €
- Croix Rouge française : .....	100,00 €
- ADMR : .....	300,00 €
- USI Bessin Nord : .....	200,00 €
- SNSM : .....	150,00 €
- Association Valentin Haüy : .....	50,00 €

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Pour : 10**

## 3 – Questions diverses

### Budget 2022 :

- Remplacement de l'ordinateur de la Mairie trop ancien et acquisition d'un disque dur externe pour la sauvegarde des données.
- Achat d'un nouvel aspirateur, l'ancien, stocké à l'église, ayant disparu.
- Réfection de la chaussée du « Chemin de la Bréhollière » à l'issue des travaux d'effacement des réseaux réalisés par le SDEC Energie.

**Défibrillateur** : acheté via le groupement de commandes de Bayeux Intercom, il a été réceptionné et son installation sera assurée par les services de l'intercommunalité après réalisation des prérequis par la commune. L'appareil doit être accessible et pourrait être installé près de la Mairie.

**Conteneur à bouteilles en verre** : le gestionnaire Véolia a la charge de l'entretien de cette plate-forme. Cependant, des bris de verre sont fréquemment nettoyés par notre employé communal.

Un container avec une ouverture plus grande pouvant collecter des contenants en verre autres que des bouteilles serait souhaité.

**Container à textiles** : envisagé.

**Boîte à livres** : Proposition d'installation près de la Maison du Journalier.

Fin de séance à 20 h 30